



Corbeil-Essonnes-Environnement

Conseil régional d'Île-de-France
Mission SDRIF-E, Pôle Logement, aménagement et transports
2, rue Simone Veil - 93400 Saint-Ouen-sur-Seine.

Corbeil-Essonnes, le 15 mars 2024

Objet : réponse à l'enquête publique sur le projet de Schéma directeur environnemental (SDRIF-E)

Monsieur le Président et les membres de la commission d'enquête,

Notre avis complète celui de la Fédération Essonne Nature Environnement et porte plus particulièrement sur la sauvegarde de la biodiversité, l'impérieuse nécessité de restaurer l'équilibre entre l'habitat et l'emploi sur la commune de Corbeil-Essonnes et la création d'un deuxième pont sur la Seine.

● Biodiversité

● Corridor écologique entre les forêts de Rougeau et Sénart

La largeur prévue de ce projet d'intérêt régional ne peut se réduire à l'emprise foncière de l'allée Royale. En effet, 500 m à minima sont nécessaires pour la circulation fluide des espèces animales et végétales. Il faut rappeler qu'alentour, l'urbanisation est allée bon train...

● Le Cirque naturel de l'Essonne

Cet espace est identifié au SRCE, depuis 2013, comme sous trame herbacée et arborée, vaste amphithéâtre de 130ha, inscrit Rives de Seine

Oui, à la reconnaissance du Cirque Naturel de l'Essonne des cartes 1, 2 et 3. Nous retenons que le Cirque naturel de l'Essonne est identifié comme Espace naturel car il ne répond pas à la définition d'espace de loisirs du SDRIFe, avant dernier paragraphe OR25

Carte 1 / maîtriser le développement urbain

Il est identifié : sanctuariser l'armature verte

zone pouvant présenter un risque d'inondation

Carte 2 / développer l'indépendance productive régionale

Il est identifié : préserver le bois, la forêt, les autres espaces naturels

préserver l'espace agricole

maintenir / rétablir la liaison agricole et forestière

CORBEIL-ESSONNES-ENVIRONNEMENT

Association déclarée n° W912001630, fondée en 1983, adhérente d'Essonne Nature Environnement

3, boulevard Jean Jaurès 91100 Corbeil-Essonnes

confluence91@orange.fr

www.confluence-91.org

<https://www.facebook.com/CorbeilEssonneEnvironnement/>

Carte 3 / placer la nature au cœur du développement régional

Il est identifié : sanctuariser l'armature verte

(renforcer la liaison)

(créer / restaurer la liaison)

zone pouvant présenter un risque d'inondation

Ces trois identifications confirment et confortent la valeur écologique de cet Espace Naturel Sensible depuis 2017. Elles préservent la biodiversité des deux ZNIEFFS de type 1 (zone humide) et 2 (coteau et zone agricole) déclarées par l'INPN, le 16/01/2020, qui est en grand danger dans l'hexagone et en particulier en Ile de France. C'est le poumon vert de la CAGPS, sur sa rive gauche fortement densifiée, en péri urbain des communes de Corbeil-Essonnes, Lisses et Villabé. Les différents milieux qui le composent, boisements, prairies calcicoles, zone humide, champs agricoles sont propices aux écosystèmes et à la biodiversité. C'est un îlot de fraîcheur et un espace de respiration pour la population alentour à l'heure de l'adaptation aux changements climatiques.

NON à la fragmentation des espaces naturels.

Or, les travaux d'aménagements en cours ne sont ou ne seront pas en phase avec les particularités de cet espace ni avec les O R du futur SDRIFe. Ils ne respectent pas la préservation de la biodiversité en créant des désordres sur les déplacements de la faune et de la flore. La trame brune a explosé sous les chenilles des bulldozers et la pose de revêtement imperméable sans avoir envisagé des passages pour lombrics. Du béton a été coulé pour la pose de mobiliers, une route de plus de 3 m de large a même été réalisée du plateau vers le bas du coteau comme on en trouve en montagne pour le débardage du bois ! La circulation naturelle de l'eau est complètement perturbée par ces travaux et le déboisement d'un EBC pour l'ouverture de trop nombreux chemins pour le public, contraint et restreint, fragmente le « territoire » de la faune et la flore.

OUI, à la préservation des terres agricoles du Cirque naturel de l'Essonne, du maintien de la liaison agricole et forestière (qui reste bien précaire face à la pression de l'urbanisme de la commune de Villabé,

Il est impératif que la Région Ile de France veille à faire respecter un juste équilibre entre la préservation de la biodiversité, la fréquentation du public, une agriculture plus respectueuse de la biodiversité du sol. Toutes ces dispositions doivent être reprises dans les documents réglementaires du Scot de la CAGPS en élaboration.

Plus généralement, les continuités écologiques sont insuffisamment prises en compte dans le SDRIFe. le SRCE a été mis en place en 2013 pour établir le SDRIF 2015-2030 pour « économiser » les espaces naturels. Il est en cours de révision et ne peut donc être mis en cohérence avec les projets d'aménagements du SDRIFe à l'horizon 2040 ! Pourquoi ?.

NON à la construction d'infrastructures de transport au sein des espaces naturels, agricoles et forestiers qui fragmente indéniablement les habitats faune-flore et la trame brune ou continuité écologique des sols. Il manque des orientations réglementaires pour préserver, en milieu urbain, les parcs, les arbres, stockage du CO2. Les arbres, même adultes, sont source de fraîcheur pour les îlots de chaleur que sont la majorité des villes de la région.

● Commune de Corbeil-Essonnes

- La population de la commune de Corbeil-Essonnes est aujourd'hui de 56 000 habitants. Elle a augmenté de 20 000 habitants ces trente dernières années. Les constructions des logements correspondants ont eu lieu essentiellement sur d'anciens sites d'activités - de services publics et d'emplois privés - supprimés, à proximité immédiate des 4 gares du RER D implantées sur le territoire de la commune.

Pendant cette période, à l'exception de quelques groupes scolaires, aucun équipement public n'a été construit.

La ville de Corbeil-Essonnes est la deuxième ville la plus pauvre du département avec un taux de pauvreté de **27 %**.

30 % de la population vivent en quartier QPV.

En 2020, le taux de chômage est de **11,7 %** et le taux d'activité des 15 à 64 ans de **71,6 %**.

27 % des personnes travaillent sur le territoire de Corbeil Essonnes, 37 % des personnes travaillent dans une autre commune du département, 35 % des personnes travaillent dans un autre département de la région, 1 % des personnes travaillent dans une autre région.

Il y a **20 802** ménages fiscaux en 2021. La part des ménages fiscaux imposés en 2021 est de **48 %**.

La commune de Corbeil-Essonnes continue de s'appauvrir et est en passe de devenir une ville dortoir.

• Du ratio habitat/emploi

Les 27 centralités doivent « **assurer l'équilibre entre l'habitat et l'emploi ; organiser les bassins locaux de déplacement, garantir à tous l'accès aux aménités** » et contribuer à « **réduire les inégalités, accompagner le renouvellement urbain afin d'assurer que la croissance démographique s'accompagne du développement de l'offre en équipements, services...** ».

La préservation du foncier économique constitue un axe fort du projet de SDRIF-E, s'agissant d'une exigence clé pour le développement économique et l'emploi.

Le maintien et la réinsertion des activités productives en zone urbaine, plus particulièrement dans le cœur de l'agglomération GPS (Corbeil-Essonnes en l'espèce) participeraient de cette orientation pour garantir le foncier économique.

Au contraire, le projet du SDRIF-E n'envisage pas de développement économique pour notre ville, et la cantonne à la préservation du centre historique de Corbeil-Essonnes et à la poursuite du renouvellement urbain des 4 QPV au titre du NPNRU.

L'existence de plus de 5 HA de friches industrielles - à 300 m de la gare de Corbeil-Essonnes centre, à 1 km de La Francilienne - constitue pourtant un atout extraordinaire pour commencer d'inverser le ratio très déficitaire habitat/emploi.

Le SDRIF-E, comme pour les gares du Grand Paris Express leviers de restructuration de l'espace économique, se doit d'inscrire le quartier de la gare de Corbeil-Essonnes et ses friches adjacentes – HELIO et Grands Moulins de Corbeil – comme élément moteur de revitalisation et de centralité mixte.

La population de Corbeil-Essonnes "crève" de la construction effrénée de logements, de l'absence d'équipements publics indispensables. La création d'activités économiques à valeur ajoutée, créatrices d'emplois qualifiés, est vitale pour l'avenir de la ville et la qualité de vie de ses habitants.

- **Deuxième pont sur la Seine à Corbeil-Essonnes**

- Depuis sa construction au Xème siècle, le pont de Corbeil-Essonnes a toujours été un **point de passage stratégique sur la Seine.**

En 2024, l'actuel pont de l'armée Patton et les voiries urbaines qui y mènent, rive droite, ont encore le même gabarit qu'en 1954, année de son inauguration.

- En 1989, la ville de Corbeil-Essonnes a remis un **dossier de prise en considération** [pour un projet de deuxième pont à Corbeil-Essonnes, situé environ 400 m en amont du pont existant] au Préfet de l'Essonne, afin qu'il soit inscrit au **Schéma Directeur de la Région Ile-de-France** compte tenu des perspectives de développement importantes de Sénart. Ce projet a obtenu progressivement le soutien de tous les Elus directement concernés, notamment Monsieur CAMPREDON (Maire de Saintry-sur-Seine et Vice-président du Conseil Général de l'Essonne) et Monsieur JULIEN (Maire de Saint-Pierre-du-Perray et Président du SAN de Rougeau-Sénart).

Le Préfet de l'Essonne (Monsieur DUFEIGNEUX), le Sous-Préfet et le Directeur Départemental de l'Equipement ont adressé, début 1990, un **rapport au Ministre de l'Equipement** qui affirme que « **L'ouvrage préconisé par la ville de Corbeil-Essonnes est d'essence intercommunale et devrait pouvoir faire l'objet d'un plan de financement associant l'Etat, le Département et les collectivités locales intéressées.** »

- Aujourd'hui, l'agglomération GPS est implantée sur les deux rives de la Seine. La poursuite de l'urbanisation très importante des communes de la rive droite génère au niveau du pont de l'armée Patton (inauguré en 1954) et des voies qui y mènent un trafic croissant générateur de très gros embouteillages et des pollutions correspondantes.

L'impact de ce développement en terme de circulation de transit n'a pas été appréhendé et nécessite de lancer une étude de faisabilité qui prenne en compte la problématique des échanges routiers et des circulations douces entre les deux rives.

La Francilienne, saturée une partie de la journée, ne peut, en aucun cas, être considérée comme une voirie permettant les échanges entre les différentes communes de GPS.

Le projet de SDRIF-E ne peut méconnaître la nécessité de création d'un nouvel ouvrage de franchissement.

- En conclusion, nous partageons entièrement l'avis de la fédération Essonne Nature Environnement, et demandons que le maintien de l'activité économique sur les 5 HA du centre ville et la création d'un deuxième pont à Corbeil-Essonnes soient considérés comme éléments structurants du développement équilibré de l'agglomération GPS.



Claude COMBRISSE, président de l'association